

DEMANDE D'UTILISATION D'UN VEHICULE PERSONNEL

POUR LES BESOINS DU SERVICE (décret n°66-619 du 10 août 1966)

LE SOUSSIGNE DECLARE QUE :

I — L'utilisation de son véhicule personnel entraîne :

- une économie
- un gain de temps appréciable

II — C'est le seul moyen possible :

- pas de transport en commun
- transport de matériel

III — Voyage effectué avec d'autres personnes :

Nom de ces personnes :

Date d'acquisition de la voiture automobile

Marque de la voiture automobile

Puissance fiscale N° d'immatriculation

Nom et adresse de la compagnie d'assurances

L'agent doit souscrire une police d'assurance garantissant d'une manière illimitée sa responsabilité personnelle aux termes des articles 1382, 1383 et 1384 du code civil ainsi que la responsabilité de l'Etat, y compris le cas où celle-ci est engagée vis-à-vis des personnes transportées.

N° de la police obligatoire :

Le cas échéant, n° de la police d'assurance complémentaire couvrant tous les risques non compris dans l'assurance obligatoire.....

L'agent qui ne juge pas à propos de contracter cette assurance complémentaire reconnaît qu'il est son propre assureur pour tous les risques non prévus dans l'assurance obligatoire, notamment le vol, l'incendie, les dégâts de toute sorte subis par le véhicule et la privation de jouissance consécutive à ces dégâts. En toute occurrence, l'intéressé n'a droit à aucune indemnisation pour les dommages subis par son véhicule ou au titre d'un supplément d'assurance motivé par un accident.

Le soussigné certifie l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus et s'engage à aviser l'administration en cas de modification de l'un quelconque de ces renseignements. Il reconnaît avoir pris connaissance des articles 29, 31 et 34 du décret n° 2000-928 du 22 septembre 2000.

AUTORISATION ACCORDEE

A Lyon, le

Pour le Directeur et par délégation :

A....., le

Signature du demandeur :